

## RÉSEAU DE TRANSPORTS

Le Département de Seine-et-Marne mène une politique d'offre de transports accessible, adaptée et de qualité qui bénéficie à tous les Seine-et-Marnais. Du transport scolaire pour les collégiens au transport adapté pour les personnes en situation de handicap, en passant par le transport de proximité, la politique de transport du Département est globale.

### Faciliter les mobilités du quotidien

En impulsant une politique de développement des transports « sur-mesure », souples et adaptés à tous, le Conseil Départemental a fait le choix d'offrir aux Seine-et-Marnais une offre de transport de proximité à la fois flexible, dense et adaptée aux spécificités de ses territoires.

Cette volonté s'est traduite par le renforcement des lignes interurbaines Seine-et-Marne Express, qui sont empruntées quotidiennement par près de 31 000 personnes, mais également par la création en 2017 d'une nouvelle ligne de bus express entre Provins et Montereau-Fault-Yonne.

L'objectif de la collectivité est de permettre aux Seine-et-Marnais de bénéficier de la même qualité de service, où qu'ils habitent. À cet effet, le Département porte une attention toute particulière au développement et au fonctionnement du Transport à la demande (TAD) et au transport adapté pour les personnes en situation de handicap (PAM 77), en y contribuant financièrement et en maintenant des tarifs très accessibles.

**14****lignes**

du réseau Seine-et-Marne Express

**1 737****utilisateurs**

du réseau PAM 77

**273****lignes**

de circuits spéciaux scolaires (CSS)

**12 622****élèves**

transportés via les circuits spéciaux scolaires

## Préserver et adapter une offre de transports scolaires de qualité

Le Département s'attache à garantir une offre de transports scolaires de qualité, tout en assurant une tarification adaptée aux familles.

Il organise ainsi lui-même les services mis en place majoritairement dans les zones les plus rurales de son territoire avec les circuits spéciaux scolaires (CSS) qui concernent plus de 13 000 élèves.

Par ailleurs, il facilite l'accès aux transports scolaires en prenant à sa charge une partie des coûts de la carte Scol'R et de la carte Imagine R. Concernant le transport d'élèves en situation de handicap, le Conseil départemental a souhaité maintenir la gratuité totale des frais de transport.

Enfin, le Conseil Départemental offre la possibilité aux personnes âgées, aux adultes en situation de handicap, aux anciens combattants et aux veuves de guerre de voyager dans toute l'Île-de-France à un tarif accessible grâce à l'achat de titres de transports « Améthyste ».